

Tipaza, le 16/12/2024

REF: AT/DOT- TIP/SD-TECH / 8-13/2024

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

ETB-HTTP DAOUD TARIK

OBJET : 2^{eme} Mise en demeure.

Suite à la sortie des représentants du CMP Koléa en date du 15/12/2024, sur le chantier Travaux de maintenance et assainissement de la canalisation « MSAN ECOLE AOUISSET + MSAN CHAIG + MSAN ECOLE SEMAR KOLEA + MSAN 90 LOGTS KOLEA + MSAN RUE D'ALGER KOLEA + ECOLE SARI KAMEL KOLEA sous ODS N°189 du 23/10/2024, ces derniers ont constaté comme suit :

- Lenteur des travaux.
- Absence du représentant du chantier.
- Absence de signalisation sur le chantier.

A cet effet, je vous informe que vous êtes mis en demeure pour la deuxième fois et je vous demande de respecter les normes des travaux selon le cahier des charges, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



M. BENKEZOUH Raedid
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Tipaza

16 DEC 2024